

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2199

24 novembre 2006

SOMMAIRE

2 BB-IDI S.A., Bous	105547	KSB Finanz S.A., Echternach	105537
AAE Railcar, S.à r.l., Luxembourg	105540	Latem S.A., Luxembourg	105538
ABN AMRO Funds, Sicav, Luxembourg-Kirchberg	105541	Lehnkering Shipping Lux S.A., Schengen	105531
ABN AMRO Funds, Sicav, Luxembourg-Kirchberg	105541	Lend Lease Asia Real Estate Advisors S.A., Luxembourg	105539
ABN AMRO Investment Funds S.A., Luxembourg-Kirchberg	105547	Lybra Holdings, S.à r.l., Luxembourg	105537
Aster 1 S.A., Luxembourg	105537	Maltemi Investments, S.à r.l., Luxembourg	105539
Aster 2 S.A., Luxembourg	105536	Med Control S.A., Luxembourg	105528
Atelier Electro-Mécanique Romain Welter et Fils, S.à r.l., Asselborn	105538	MTR Construction S.A., Dudelange	105518
Bakoua Invest S.A., Luxembourg	105541	MTR Construction S.A., Dudelange	105519
Blenheim Orange, S.à r.l., Luxembourg	105520	NM China Investments, S.à r.l., Luxembourg	105540
Bountiful, S.à r.l., Luxembourg	105519	Noahs Ark International S.A., Luxembourg	105519
Brainz S.A., Luxembourg	105519	OC European Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	105528
Captiva Capital II, S.à r.l., Luxembourg	105521	Octica Invest S.A., Luxembourg	105522
Captiva Capital (Luxembourg) Partners S.C.A., Luxembourg	105530	Omega International S.A., Luxembourg	105539
Centennial (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	105552	Palamon Publishing Holdco, S.à r.l., Luxembourg	105527
D.E.H. Holdings, S.à r.l., Luxembourg	105552	Progene S.A., Luxembourg-Kirchberg	105551
DEMQ Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	105532	Property Leasing S.A., Colmar-Berg	105529
Delta Investment AG, Luxembourg	105540	Raneda S.A., Luxembourg	105531
Fiduciaire Claude Uhres et Cie S.A., Luxembourg	105551	Sablon S.A., Mersch	105552
Finsevi S.A., Luxembourg	105517	SafetyWatch International S.A., Luxembourg	105506
Fondation Home St Jean, Dudelange	105550	SafetyWatch International S.A., Luxembourg	105516
Gartmore Sicav, Luxembourg	105552	Scott International S.A., Luxembourg	105549
Gecotra S.A., Pétange	105549	Scott International S.A., Luxembourg	105550
Gecotra S.A., Pétange	105530	Segma S.A., Garnich	105538
German Offices (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	105547	Steelfin S.A., Luxembourg	105550
Goodyear Luxembourg Tires S.A., Colmar-Berg	105548	Supinvest S.A., Luxembourg	105531
Goodyear S.A., Colmar-Berg	105528	T.R.A.D. S.A., Rodange	105516
H.H.R.F. Finances S.A., Luxembourg	105529	T.R.A.D. S.A., Rodange	105517
Imalpa Holding S.A., Luxembourg	105529	Tecalux S.A., Livange	105536
Import Export d'Equipements Mécatroniques S.A., Luxembourg	105529	Thomas Lutgen Diplom-Restaurator (FH), S.à r.l., Schuttrange	105506
Infigest S.A., Luxembourg	105517	Threshold Eagle S.A.H., Bereldange	105520
Intralot Luxembourg S.A., Luxembourg	105540	Upline Group S.A.H., Luxembourg	105521
	105517	Wemaro S.A., Luxembourg	105527
	105530	Wingfoot Luxembourg, S.à r.l., Colmar-Berg	105520
	105506		

THOMAS LUTGEN DIPLOM-RESTAURATOR (FH), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger.
R. C. Luxembourg B 112.786.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(110591.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SafetyWatch INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Lëtzebuerg.
R. C. Luxembourg B 66.216.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Signature.

(110934.4//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

INTRALOT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1885 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 120.234.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth day of October.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INTRALOT S.A. INTEGRATED LOTTERY SYSTEMS AND SERVICES, a limited liability company incorporated under the laws of Greece, having its registered offices at 64, Kifissias avenue & 3, Premetis street, 151 25, Maroussi, Athens, Greece, registered with the Athens trade and companies register under number 27074/06/B/92/9 (the Shareholder) and duly represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register, under section B number 9.098, itself represented by one of its A proxyholder, Mr Patrick van Denzen, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of INTRALOT LUXEMBOURG S.A. (the Company) qualifying as a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 23 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or, in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or, in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities) and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Board is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities) corresponding each to a separate part of the Company's estate.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 23 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday in February of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visioconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis, and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies' Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis, and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004. All powers not expressly reserved by the Companies' Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets under a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the sum of the payments received under such assets under the same compartment exceed the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment. All other assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, at least one of which must be a category A director, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director, or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 18. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 19. External Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year.

Art. 21. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies' Act 1915.

Art. 22. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 23 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 23. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies' Act 1915.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies' Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31st December 2007.

The first annual General Meeting will be held in 2008.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing INTRALOT S.A. INTEGRATED LOTTERY SYSTEMS AND SERVICES, prenamed hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid-up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies' Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies' Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 3,300 (three thousand three hundred Euro).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) directors, one director being category A director and two (2) directors being category B directors;

2. the following person is appointed as category A director:

Mr Ioannis Pantoleon, having its private address at Maroussi Attica, 11 Irinis street Athens, Greece;

3. the following persons are appointed as category B directors:

a. FIDES (LUXEMBOURG) S.A., which registered office is at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register, under number B 41.469, Mr F.W.J.J. Welman having been designated as its permanent representative (représentant permanent), and

b. MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., which registered office is at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register, under number B 9.098, Mr F.W.J.J. Welman, prenamed having been designated as its permanent representative (représentant permanent);

4. that the terms of office of the members of the board will expire after the annual General Meeting of the year 2012; and

5. that the address of the registered office of the Company is at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surnames, name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résident à Niederanven.

A comparu:

INTRALOT S.A. INTEGRATED LOTTERY SYSTEMS AND SERVICES, une société anonyme régie par le droit grec, dont le siège social est sis au 64, Kifissias avenue & 3, Premetis street, 151 25, Maroussi, Athènes, Grèce, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés d'Athènes sous le numéro 270074/06/B/92/9 (l'Associé Unique) et ici dûment représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098, ici représentée par un des ses fondateurs de pouvoir A, Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de INTRALOT LUXEMBOURG S.A. (ci-après, la Société), ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un associé unique (l'«Associé Unique») ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

A cet effet, la Société peut, entre autre, acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les conditions particulières de l'émission.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs, et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son «trustee» ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer,

de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi de février de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct, et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera ma réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct, et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Séparation des biens. Si, à toute date où paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant des paiements reçus en relation avec de tels actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce même compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé. Tous les autres actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition des investisseurs de ce compartiment ainsi qu'aux créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, l'opération et la liquidation de ce compartiment.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société dont au moins l'un d'entre eux sera un administrateur de catégorie A, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administré par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 19. Réviseur d'entreprises. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs seront nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur

la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme il estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 23. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 ainsi qu'à la Loi sur la Titrisation 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2008.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant INTRALOT S.A. INTEGRATED LOTTERY SYSTEMS AND SERVICES déclare qu'il souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 3.300 (trois mille trois cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois), 1 (un) administrateur étant un administrateur de catégorie A et les 2 (deux) autres administrateurs étant des administrateurs de catégorie B;
2. la personne suivante est nommée administrateur de catégorie A de la Société:
M. Ioannis Pantoleon, résidant à Maroussi Attica, 11 Irinis street, Athens, Greece;
3. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B de la Société:
 - a. FIDES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et dont le numéro d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg est le B 41.469 qui a désigné M.F.W.J.J. Welman, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy en qualité de son représentant permanent,
 - b. MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et dont le numéro d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg est le B 9.098 pour laquelle qui a désigné M.F.W.J.J. Welman, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy en qualité de son représentant permanent;
4. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2012; et
5. le siège social de la société est fixé au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distortions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. van Denzen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, vol. 155S, fol. 67, case 4. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 octobre 2006.

P. Bettingen.

(11251.3/202/618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

SafetyWatch INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R. C. Luxembourg B 66.216.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Signature.

(110939.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

T.R.A.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4845 Rodange, 15, rue Joseph Philippart.

R. C. Luxembourg B 54.438.

L'an deux mille six, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme T.R.A.D. S.A., avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 54.438, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 15 mars 1996, publié au Mémorial C, numéro 315 du 28 juin 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Timothy Chester, administrateur de sociétés, 15, rue Joseph Philippart, L-4845 Rodange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Alma Sabotic, employée privée, 31, rue de la Fonderie, L-4814 Rodange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anela Kalac, employée privée, 45, rue de Kayl, L-3851 Schifflange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Transfert du siège social de la société du 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 15, rue Joseph Philippart, L-4845 Rodange et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) Qu'il en résulte que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 15, rue Joseph Philippart, L-4845 Rodange et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa. «Le siège de la société est établi à Rodange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Chester, A. Sabotic, A. Kalac, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 64, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

P. Frieders.

(111315.3/212/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

T.R.A.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4845 Rodange, 15, rue Joseph Philippart.

R. C. Luxembourg B 54.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

P. Frieders.

(111316.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

DELTA INVESTMENT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 97.379.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(110941.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

IMPORT EXPORT D'EQUIPEMENTS MECHATRONIQUES, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 89.029.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(110947.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

H.H.R.F. FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.647.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le douze septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HACKETTS INVESTMENTS S.A. avec siège social à Swiss Bank Building, East 53rd Street, Panama City (République de Panama),

représentée par Maître Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 juin 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1. La société H.H.R.F. FINANCES S.A., une société anonyme avec siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg numéro B 78.647, ci-après nommée «la Société» a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 342 du 10 mai 2001.

2. Le capital social de la Société est fixé à cent quinze mille cinq cents euros (115.500,- EUR), divisé en mille cent cinquante-cinq (1.155) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

3. HACKETTS INVESTMENTS S.A., préqualifiée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4. HACKETTS INVESTMENTS S.A., préqualifiée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. HACKETTS INVESTMENTS S.A., préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement inconnu et non payé à l'heure actuelle.

6. HACKETTS INVESTMENTS S.A., préqualifiée, déclare qu'elle a repris tout l'actif restant de la Société.

7. HACKETTS INVESTMENTS S.A., préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et tous registres de la Société documentant l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

8. Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

9. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au siège social de la Société au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

En conséquence, la comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Wiser, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 63, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

P. Frieders.

(111326.3/212/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

MTR CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 110.606.

L'an deux mille six, le onze septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MTR CONSTRUCTION S.A., avec siège social à L-5686 Dalheim, 2, Krautemergaass,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 110.606,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 12 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 130 du 19 janvier 2006.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Filipe Martins de Almeida Borges, indépendant, demeurant à L-5690 Ellange, 8, rue de Erpeldange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vitor Martins de Almeida Borges, maçon, demeurant à L-5690 Ellange, 8, rue de Erpeldange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Leonilde Maria Rodrigues Matos, sans état, demeurant à L-5690 Ellange, 8, rue de Erpeldange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-5686 Dalheim, 2, Krautemergaass à L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce.

Modification afférente de l'article 2 des statuts.

2) Modification de l'article 10 comme suit:

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont la signature obligatoire de l'administrateur-délégué.

3) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-5686 Dalheim, 2, Krautemergaass à L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce.

Suite à cette décision, la première phrase de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{ère} phrase. Le siège social est établi à Dudelange.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article dix (10) des statuts comme suit:

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont la signature obligatoire de l'administrateur-délégué.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Martins de Almeida Borges, V. Borges, L. Matos, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2006, vol. 920, fol. 62, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 2006.

F. Kessler.

(111389.3/219/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

MTR CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 110.606.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 septembre 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 2006.

F. Kessler.

(111391.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

NOAHS ARK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 102.526.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(110950.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

BOUNTIFUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 114.775.

EXTRAIT

Il ressort de résolutions des associés en date du 22 septembre 2006 que ces derniers ont validé les démissions des gérants intervenues par lettres envoyées à la société, à savoir:

- Monsieur Julian Brown, démissionnaire en date du 25 août 2006;
- Monsieur Wolfgang A. Zepf, démissionnaire en date du 25 août 2006;
- Monsieur Guy Hornick, démissionnaire en date du 23 août 2006;
- Monsieur Thierry Fleming, démissionnaire en date du 23 août 2006;
- Monsieur Claude Schmitz, démissionnaire en date du 23 août 2006.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Pour BOUNTIFUL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03018. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(111044.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

105520

TRESHOLD EAGLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.
R. C. Luxembourg B 77.997.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 5 octobre 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs. Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Danielle Van Acker, Administrateur, employée privée, 59, rue de Bridel, L-7217 Bérelange, Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Patrick Wagenaar, Administrateur, employé privé, 121B, route de Luxembourg Bérelange, Luxembourg;
- Monsieur Johan Van Der Windt, Administrateur-Délégué, employé privé, 59, rue de Bridel, L-7217 Bérelange, Luxembourg;

- Monsieur Johannes Van Meerkerk, employé privé, demeurant 48, De Kzeken, NL-2953 WK Alblasserdaan, Pays-Bas. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006. L'assemblée générale du 5 octobre 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 5 octobre 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour TRESHOLD EAGLE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111025.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

BLENHEIM ORANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 114.776.

EXTRAIT

Il ressort de résolutions des associés en date du 22 septembre 2006 que ces derniers ont validé les démissions des gérants intervenues par lettres envoyées à la société, à savoir:

- Monsieur Julian Brown, démissionnaire en date du 25 août 2006,
- Monsieur Wolfgang A. Zepf, démissionnaire en date du 25 août 2006,
- Monsieur Guy Hornick, démissionnaire en date du 23 août 2006,
- Monsieur Thierry Fleming, démissionnaire en date du 23 août 2006,
- Monsieur Claude Schmitz, démissionnaire en date du 23 août 2006.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Pour BLENHEIM ORANGE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111049.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

WINGFOOT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.
R. C. Luxembourg B 73.728.

Suivant l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la société le 5 mai 2006 à 11 heures.

Les associés décident de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, en tant que Réviseurs d'Entreprises, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire clôturant les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 2 octobre 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111122.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

105521

UPLINE GROUP, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 81.864.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 9 octobre 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- M. Abdessamad Issami, Administrateur A, directeur, 24, avenue du 2 mars Salé, Mar;
- M. Anas Alami, Administrateur A, directeur, Lot Maria, Lot n° 2, Lakrinate, les Crêtes Casablanca, Maroc;
- M. Jalal Houti, Administrateur A, directeur, 11, rue Mohamed Ajdahim (rue Massena) Casablanca, Maroc;
- M. Mohamed Mekouar, Administrateur A, directeur, Avenue Ibnou Sina, rue Paul Parisi Casablanca, Maroc;
- M. Omar Muneeb Rasheed Almasri, Administrateur A, avocat, B.P. 143 155, 11 814 Amman, Jordanie;
- M. Hassan Aïtali, Administrateur A, Président, directeur, 5, rue El Mansour Saadi, Quai Racine Casablanca, Maroc;
- M. Hamad Abdulla Rashid Al Shamsi, Administrateur B, directeur financier, B.P. 77 Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis;
- M. Saleh Abdula Mohamed Bin Maksoor Al Tenajji, Administrateur B, directeur financier, B.P. 77 Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis;
- M. Aminé Belkeziz, Administrateur B, directeur, KM 4, 7, route des Zaërs, Lotissement Delubac n° 43 Ain Takayout, Souissi, Maroc;
- M. Peter Allen Johns, Administrateur B, attorney at law, Baccarat, 28 Hightstreet, Wimbledon London SW 19, Royaume-Uni;
- M. Jean-Marc Dubois, Administrateur C, administrateurs de sociétés, 15, rue de Thiers, F-92100 Boulogne Billancourt, France;
- M. Nasir Iqbal, Administrateur C, 36 Marsh Road, Middlesex, HA5 5NQ, U Pinner, Royaume-Uni.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 9 octobre 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 9 octobre 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour UPLINE GROUP

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111037.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

BRAINZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 57.575.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 septembre 2006 a appelé aux fonctions d'administrateurs EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et MONTEREY SERVICES S.A., tous deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Peter Bun et Monsieur Pieter Nugteren, administrateurs démissionnaires. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Veillez également prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

- Monsieur Hans de Graaf, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur;
- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Pour BRAINZ S.A.

H. de Graff

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111089.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

OCTICA INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 120.246.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-sixth of September.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 67.822.

Both here represented by Séverine Canova and Ton Zwart, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of OCTICA INVEST S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or, in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 10.00 a.m. and the first time in the year 2007.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares.	155
Total: three hundred and ten shares	310

The subscribed capital has been entirely paid-up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed;

- T.C.G. GESTION S.A., prenamed;

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 81.525.

3.- The following has been elected as managing director, its term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

4.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:

C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 68.168.

5.- The registered office of the company is established in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 67.822.

Les deux ici représentées par Séverine Canova et Ton Zwart, les deux demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoirs A.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de OCTICA INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le

siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra, en outre, mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

4.3. La Société pourra, en outre, investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les administrateurs y ayant participé.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le conseil d'administration préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

105527

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelées aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée;
 - T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée;
 - CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 81.525.
- 3.- Est appelée aux fonctions d'administrateur-délégué, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
 - C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 68.168.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, T. Zwart, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 octobre 2006, vol. 438, fol. 34, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(111361.3/242/330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

PALAMON PUBLISHING HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.800,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 84.830.

Les Associés ont décidé en date du 30 septembre 2006 d'accepter la démission de Monsieur Koen van Baren de ses fonctions de gérant de la société et ne procèdent pas à son remplacement.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Carl Speecke, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour PALAMON PUBLISHING HOLDCO, S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111095.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

WEMARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 45.565.

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

S. Reckinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111239.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

105528

MED CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 103.155.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 août 2006 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en Droit (UCL), demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider et Monsieur Alain Lam, Réviseur d'entreprises demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en Droit (UCL), demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, a été réélu administrateur-délégué, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été réélu Commissaire, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00981. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111096.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

OC EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 107.319.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle de la société, tenue le 4 octobre 2006 à Luxembourg, a décidé de réélire M. Gary J. Dienst Jr., M. Thomas E. Quinn et M. Jeremiah W. O'Connor comme gérants de la société, avec effet au 4 octobre 2006 et pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OC EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111101.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

GERMAN OFFICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 118.979.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 22 septembre 2006

L'associé unique de GERMAN OFFICES (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, dans ses fonctions de gérant de la société;

- de nommer Marc Torbick, né le 24 février 1977 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant de la société avec effet immédiat;

- de nommer Jean-Baptiste Brekelmans, né le 19 juillet 1960 à Breda, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

M. Torbick / J.-B. Brekelmans

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111132.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

PROPERTY LEASING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.
R. C. Luxembourg B 7.044.

Suivant l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la société le 13 mai 2006 à 11 heures.

Les actionnaires prennent connaissance de la démission de Monsieur Armand Thomas, demeurant professionnellement à avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg), de son poste de commissaire de la société, en date du 13 mai 2006, et nomment Monsieur Michel Lecoq, employé privé, demeurant professionnellement à avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg), en tant que commissaire de la société, pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 2 octobre 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111124.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

GOODYEAR LUXEMBOURG TIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.
R. C. Luxembourg B 71.219.

Suivant l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la société le 30 juin 2006 à 11 heures.

L'Assemblée ratifie la résolution du Conseil d'Administration du 12 décembre 2005, cooptant M. Arthur de Bok, demeurant professionnellement à avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg), comme Administrateur en remplacement de M. Michael Roney, demeurant professionnellement à avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg), et renouvelle le mandat d'administrateur de M. Hermann Lange, demeurant professionnellement à avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg). En conformité avec l'article 11 des statuts de la Société, le terme de deux mandats est fixé à six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

L'Assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Messieurs Marc Assa et Jean Larbière, tous les deux demeurant professionnellement à avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg), pour la période d'un an jusqu'à l'assemblée Générale Ordinaire en 2007.

L'Assemblée désigne, sur proposition du Comité Mixte d'Entreprise, comme Réviseurs d'Entreprises pour la durée d'un an, la firme PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 2 octobre 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111128.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

GOODYEAR, Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.
R. C. Luxembourg B 4.441.

Suivant l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la société le 30 juin 2006 à 11 heures.

L'Assemblée confirme la nomination de M. Arthur de Bok, demeurant professionnellement à avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg), comme administrateur de la Société par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 novembre 2005 en remplacement de M. Michael Roney, demeurant professionnellement à avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg), et renouvelle le mandat d'administrateur de M. Hermann Lange, demeurant professionnellement à avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg). En conformité avec l'article 11 des statuts de la Société, le terme des deux mandats est fixé à six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

L'Assemblée désigne, sur proposition du Comité Mixte d'Entreprise, comme Réviseurs d'Entreprises pour la durée d'un an, la firme PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 2 octobre 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111131.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

105530

INFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 41.589.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 6 octobre 2006 que:

- Madame Maggy Kohl, administrateur de sociétés, demeurant à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, Maître Charles Duro, avocat, Maître Lydie Lorang, avocat, Maître Marianne Goebel, avocat, tous trois demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société, leurs mandats étant arrivés à expiration.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 6 octobre 2006 que:

- Madame Maggy Kohl, administrateur de sociétés, demeurant à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim., a été nommée aux fonctions d'administrateur-délégué pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009. Elle disposera d'un pouvoir de signature individuelle dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02618. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111139.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

CAPTIVA CAPITAL II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 110.391.

Extrait des Résolutions des Associés du 25 septembre 2006

Les associés de CAPTIVA CAPITAL II, S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Alan Botfield, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Marc Torbick, né le 24 février 1977 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

M. Torbick.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111162.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

GARTMORE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.949.

Nous vous prions de noter que:

- i. Monsieur Christopher Spencer a démissionné de son poste d'administrateur de la SICAV avec effet au 29 septembre 2006;
- ii. Monsieur Gilles Weaver a démissionné de son poste d'administrateur de la SICAV avec effet au 29 septembre 2006.

Pour GARTMORE SICAV

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03165. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111199.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

105531

SUPINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.211.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 septembre 2006

Monsieur Vardan Davtyan, entrepreneur, demeurant à Kapan (République d'Arménie), apt. 71, 8, David-Bek Street et Madame Eliza Vasilyan, entrepreneur, demeurant à Yerevan (République d'Arménie), apt. 50, 37 Sayiat-Nova Street, ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Monsieur Samuel Demoulin et de Monsieur René Demoulin, démissionnaires.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111142.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

RANEDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 72.076.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 28 septembre 2006 que:

Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Rui Da Costa, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111176.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**LEHNKERING SHIPPING LUX S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. PROTRANS S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-5444 Schengen, 3, Seckerbaach.
H. R. Luxemburg B 67.246.

Auszug aus dem Protokoll der außergewöhnlichen Generalversammlung, gehalten am 27. Januar 2005, geht hervor:

Beratungen

Die Versammlung ernennt Herrn Stéphane Weyders, Wirtschaftsprüfer, berufliche Wohnhaft in 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, an den Funktionen als Rechnungskommissar für einen Zeitraum bis zum Abschluss der ordentlichen satzungsgemäßen Generalversammlung, die im Jahre 2006 zu halten ist.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beglaubigter Auszug

Für die Gesellschaft

Der Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111179.5//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

CENTENNIAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 120.255.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRILLIANT IDEA INTERNATIONAL LIMITED, a private limited liability company, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, incorporated on August 2nd, 2006 and registered under BVI Company Number 1043130,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated September 22, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The Company will have the name CENTENNIAL (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

Capital - Units

Art. 6. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one hundred (100) units of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable. In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of videoconferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Art. 13. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders' decisions

Art. 14. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the one hundred (100) units representing the capital have been entirely subscribed by BRILLIANT IDEA INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, and fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately one thousand nine hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

2) Are appointed as members of the Board of Managers for an undetermined duration:

- Paul Colin McGuire, born on January 20, 1956 in Barking (United Kingdom) and residing at 349 W. 84th Street, New York, NY 10024, U.S.A.;

- Ulf Stefan Brettschneider, born on November 10, 1964 in Mölln (Germany) and residing at Brooksby Street 51, London N1 1EX, United Kingdom;

- Chen Chun Leng, born on March 21, 1956 in Singapore and residing at House 5, Xijiao Guesthouse, 1921 Hong Qiao Road, Shanghai 200336, China.

In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of any member of the Board of Managers.

3) The Company shall have its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRILLIANT IDEA INTERNATIONAL LIMITED, une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis à P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, constituée le 2 août 2006 et inscrite comme société BVI sous le numéro 1043130,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 22 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CENTENNIAL (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par BRILLIANT IDEA INTERNATIONAL LIMITED, prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille neuf cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.

2) Sont nommés au Conseil de Gérance pour une durée indéterminée:

- Paul Colin McGuire, né le 20 janvier 1956 à Barking (Royaume-Uni) et résident au 349 W. 84th Street, New York, NY 10024, U.S.A.;

- Ulf Stefan Brettschneider, né le 10 novembre 1964 à Mölln (Allemagne) et résident à Brooksby Street 51, London N1 1EX, Royaume-Uni;

- Chen Chun Leng, née le 21 mars 1956 à Singapour et résident à House 5, Xijiao Guesthouse, 1921 Hong Qiao Road, Shanghai 200336, Chine.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

3) Le siège social de la Société est établi au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, vol. 155S, fol. 59, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

J. Elvinger.

(111419.3/211/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

TECALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 19, rue de Peppange.

R. C. Luxembourg B 103.473.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 août 2006

L'assemblée générale a pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1/ L'assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer M. Jean-Pierre Rosen et M. Aly Weintzen de leur mandat d'administrateur et nomme en remplacement M. François Dozzo. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale de l'année 2010.

2/ L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de l'AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., sise à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale de l'année 2010.

3/ L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué de M. Alain Urbing. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale de l'année 2010.

4/ L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Alain Urbing et de Monsieur Paul Weber. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale de l'année 2010:

M. Jean-Pierre Rosen, domicilié 4, bvd Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

M. Aly Weintzen, domicilié 4, Chaussée St Martin, L-6960 Senningen.

M. François Dozzo, domicilié 2, rue des Vergers, L-7457 Linigen.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DES P.M.E., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111201.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

ASTER 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 102.802.

Extraits d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 2 octobre 2006

Les actionnaires ont approuvé la démission avec effet immédiat de M. Keith McShea et ont nommé en remplacement avec effet immédiat, Mme Emanuela Brero, résidant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Mr Christian Wildmoser, Mr Godfrey Abel, Mr Howard Poulson, Mr Marc Boughton, et Mme Emanuela Brero.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111235.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

KSB FINANZ S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Echternach.
H. R. Luxemburg B 67.916.

Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 12. Mai 2006 in Echternach

Die Versammlung ist um 10.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Heiko Boes, Gusterath, eröffnet worden.
Der Vorsitzende bestimmt zum Beisitzer Herrn Stefan Moritz, und zum Schriftführer Herrn Markus Schneider.
Die Vorgenannten stimmen zu.

Der Vorsitzende stellt fest, daß aus der Präsenzliste hervorgeht, daß alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und mit 159.204 Aktien das gesamte Gesellschaftskapital von EUR 81.393.045,- repräsentieren. Der Vorsitzende stellt weiterhin fest, daß die Generalversammlung rechtmäßig gebildet ist und über alle Punkte der Tagesordnung rechtmäßig beschließen kann. Die Präsenzliste wird dem Protokoll der Versammlung beigefügt.

Der Präsident bittet den Sekretär, die Tagesordnung zu verlesen, die folgenden Punkt enthält:
- Neubesetzung des Verwaltungsrates.

Die Generalversammlung stimmt der Tagesordnung zu.

Sowohl Herr Peter Schubert als auch Herr Dr. Alois Wittmann scheiden aus dem Verwaltungsrat aus. Die Generalversammlung nimmt das Ausscheiden der Herren zur Kenntnis und dankt ihnen für ihre Arbeit im Verwaltungsrat.

Nach eingehender Diskussion beschließt die Generalversammlung, die nachstehend aufgeführten Herren in den Verwaltungsrat zu berufen, deren Mandat mit der Generalversammlung, die über den Abschluß per 31. Dezember 2009 befindet, endet.

Herr Heinz-J. Otto, Ebermannsdorf;
Herr Antoine Maze, Gennevilliers.

Da keine weiteren Punkte zur Diskussion standen und keiner der Aktionäre sich zu Wort gemeldet hat, wird die Versammlung nach Verlesung und Unterzeichnung dieses Protokolls um 10.30 Uhr beendet.

H. Boes / S. Moritz / M. Schneider
Der Vorsitzende / Der Beisitzer / Der Schriftführer

Enregistré à Diekirch, le 24 août 2006, réf. DSO-BT00158. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(111204.3/201/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

ASTER 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 102.811.

Extraits d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 2 octobre 2006

Les actionnaires ont approuvé la démission avec effet immédiat de M. Keith McShea et ont nommé en remplacement avec effet immédiat, Mme Emanuela Brero, résidant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- M. Christian Wildmoser, M. Godfrey Abel, M. Howard Poulson, M. Marc Boughton, Mme Emanuela Brero.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111240.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

LYBRA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.198.225.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.054.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 8 septembre 2006, Monsieur John Clark, demeurant au 4, Grosvenor Place, GB-SW1X 7HJ Londres, a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 2 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111282.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**ATELIER ELECTRO-MECANIQUE ROMAIN WELTER ET FILS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9940 Asselborn, Maison 168.
R. C. Luxembourg B 97.156.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 8 août 2005

L'assemblée générale a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Unique résolution

Monsieur Frank Welter est nommé en qualité de gérant technique.

Monsieur Yves Welter est nommé en qualité de gérant administratif.

La rubrique Gérant se compose comme suit:

Monsieur Romain Welter, demeurant à L-9940 Asselborn, Maison 168, gérant technique;

Monsieur Yves Welter, demeurant à L-9940 Asselborn, Maison 169, gérant administratif et technique;

Monsieur Frank Welter, demeurant à L-9940 Asselborn, Maison 168, gérant administratif et technique.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle des gérants techniques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(111218.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

LATEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 53.846.

—
Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

S. Reckinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111243.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

SEGMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des 3 Cantons.
R. C. Luxembourg B 120.235.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 25 septembre 2006

Participants:

- Madame Florence Marler, comptable, née à B-Liège, le 29 janvier 1979, demeurant à B-4520 Bas-Oha, 26A, rue Fond du Ry;

- Madame Linda Seghni, déléguée commerciale, née à B-Uccle, le 26 septembre 1976, demeurant à B-6642 Vaux-sur-Sûre, Lescheret 10;

- Madame Marie-Thérèse Magis, assistante dentaire, née le 20 janvier 1955 à Antheit (Belgique), demeurant à B-4520 Antheit, 45, rue des Chasseurs Ardennais.

Tous les membres du conseil d'administration se déclarent d'accord à délibérer sans convocation spéciale et préalable et par voie circulaire, ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour. Ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le conseil d'administration se réfère à l'autorisation reçue par l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2006 et décide, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que cette dernière a été modifiée dans la suite, de nommer Madame Florence Marler administrateur-délégué avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion journalière et encore en toutes affaires bancaires. Son mandat expire immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le procès-verbal est clos.

F. Marler / L. Seghni / M.-Th. Magis.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111253.5//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

OMEGA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 47.070.

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

S. Reckinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111244.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

LEND LEASE ASIA REAL ESTATE ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.939.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue le 26 mai 2006

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. Les mandats des administrateurs existants Susan Desprez, Eric John Goodwin, Alexander Daniel Jeffrey et LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES ont été révoqués avec effet au 26 mai 2006.

2. M. Craig Matheson, gérant, né le 18 juin 1967 à Dunedin, Nouvelle-Zélande avec adresse professionnelle à 10 Maltravers Street, Londres WC2R 3NG, Royaume-Uni et M. Robin Caven, gérant, né le 28 février 1961 à Liverpool, Royaume-Uni avec adresse professionnelle à 10 Maltravers Street, Londres WC2R 3NG, Royaume-Uni ont été nommés en tant que nouveaux administrateurs avec effet au 26 mai 2006 pour une période de six ans.

3. Le mandat de M. David Kirkby, gérant, né le 11 octobre 1963 à Sydney, Australie a été renouvelé avec effet au 26 mai 2006 pour une période de six ans. L'adresse professionnelle de M. Kirkby a changé et est désormais sise à 10 Maltravers Street, Londres WC2R 3NG, Royaume-Uni.

4. Il résulte des décisions pris le 26 mai 2006 que les personnes suivantes sont actuellement administrateurs de la Société:

- M. Craig Matheson,
- M. David Kirkby,
- M. Robin Caven.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour extrait conforme

A. Steichen

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111260.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

MALTEMI INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 420.000.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 87.552.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales par un acte notarié en date du 27 avril 2004, M. Giulio Sangiorgio résident à Viale Cirene n.3, Milan, Italie a transféré les 16.800 (seize mille huit cent) parts sociales qu'il détenait dans la Société MALTEMI INVESTMENTS, S.à r.l. comme suit:

- 8.400 (huit mille quatre cent) parts sociales à M. Davide Sangiorgio résident à Viale Bligny n. 29, Milan, Italie;
- 8.400 (huit mille quatre cent) parts sociales à M. Claudio Ernesto Sangiorgio résident à n. 8, via L. Anelli, Milan, Italie.

Par le même acte notarié M. Davide Sangiorgio a transféré, 8.400 (huit mille quatre cent) parts sociales à M. Claudio Ernesto Sangiorgio.

Depuis cette date, les 16.800 (seize mille huit cents) parts sociales de la société MALTEMI INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 87.552, sont détenues par M. Claudio Ernesto Sangiorgio, associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

MALTEMI INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111329.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

NM CHINA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 1.750.000.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 64.464.

L'associé unique, qui est également gérant unique de la société NM CHINA INVESTMENTS, S.à r.l., a changé de dénomination et de siège social:

NEXTROM HOLDING S.A. devient:

SPIRT AVERT AG, 135, Churerstrasse, CH-8808 Pfäffikon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111267.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

IMALPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.818.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 septembre 2006, les actionnaires ont décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Urs Eichenberger, avec adresse au 20, Gärbistrasse, CH-9475 Sevelen, Suisse, de son poste d'administrateur avec effet au 31 août 2006;

- de nommer Monsieur Jürg Gähwiler, avec adresse au 2, Josef-Rheinberger Strasse, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, au poste d'administrateur avec effet au 31 août 2006 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111272.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

AAE RAILCAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 65.380.

Par un contrat de fiducie en date du 22 juin 2006, EURO FREIGHT CAR FINANCE S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a transféré à titre fiduciaire, la totalité de ses parts sociales, soit 500 parts sociales de la société AAE RAILCAR, S.à r.l. à la société DEUTSCHE TRUSTEE COMPANY LIMITED avec siège social au Winchester House, 1 Great Winchester Street, EC2N 2DB Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111275.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

D.E.H. HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.013.517.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.815.

Par résolution signée en date du 8 septembre 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Peter Murphy, avec adresse professionnelle au Hazell Way, Bermuda Road, Nuneaton, Royaume-Uni, de son poste de gérant avec effet immédiat.

- Acceptation de la nomination de Madame Cornélia Von Kuensberg, demeurant au 14, Usserdorfstrasse, CH-8104 Weiningen, Suisse, au poste de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02736. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111294.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

ABN AMRO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 47.072.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société du 21 septembre 2006

1. L'Assemblée prend note des démissions de Monsieur D.R. Scheepe et John Hartshorn de leur poste d'administrateur-délégué, avec effet respectivement au 6 février 2004 et au 29 mars 2004.

2. L'Assemblée prend note de la démission de Madame Gill Clarke de son poste d'administrateur, avec effet au 28 avril 2006.

3. L'Assemblée ratifie les nominations de Messieurs Julian Ide avec adresse professionnelle au 82 Bishopsgate, EC2N 4BN London, United-Kingdom, Pierre Jaans, avec adresse professionnelle au 3, rue de Kahler, L-8356 Garnich, Claude Niedner, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg, Sybren de Vries avec adresse professionnelle au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et Richard Goddard, avec adresse professionnelle au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg aux postes d'administrateurs de la Société pour une période d'un an et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

4. ERNST & YOUNG, dont le siège social se situe 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes de la Société pour une période d'un an et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

S. Leinkauf-Schiltz

Legal & Compliance Assistant

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111290.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

ABN AMRO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 47.072.

Le bilan au 30 avril 2006, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Leinkauf-Schiltz

Legal & Compliance Assistant

(111293.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

BAKOVA INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 120.263.

In the year two thousand and six, on September fifteenth.

Before Us, Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MODERN TREUHAND BV, a Dutch company with registered office at Wijnhaven 3B, Het Witte Huis, NL-3011 WG Rotterdam, The Netherlands,

here represented by Mrs Nadine Gloesener, assistant manager, residing in Vichten, Luxembourg, by virtue of proxies.

The above mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the above described capacities has drawn up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme unipersonnelle» governed by the Law of 1915 as modified by the Law of August 25th, 2006.

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of BAKOVA INVEST S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be

temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple bearer share certificates.

Chapter III. Board of directors, Statutory auditors

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors deliberates in accordance with the general deliberating rules applicable for ordinary meetings. However, the holding of a meeting is not compulsory as actions of the board of directors may also be taken by unanimous written consent of all directors. In such case, each of the directors shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

Art. 9. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 10. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors or third party agents who are not required to be shareholders of the Company.

Art. 11. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 12. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders of the Company.

The statutory auditor(s) shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 13. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 9 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 14. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of June of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 1/5 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Chapter V. Fiscal year, Allocation of profits

Art. 17. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 18. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on 31st December 2007. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2008.

Subscription

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

MODERN TREUHAND BV, prenamed, one thousand shares	1,000
Total: one thousand shares	1,000

64% of these shares have been fully paid up in cash. Therefore the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above mentioned person, representing the entire corporate capital has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2008:

1. Mr Mikael Holmberg, company director, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mr Pierre Arens, company director, born on September 26th, 1961 in Luxembourg, residing at 22, Am Gronn, L-6917 Roodt/Syr;

3. Mrs Nadine Gloesener, assistant manager, born on January 12th, 1973 in Esch-sur-Alzette, residing at 53A, rue Principale, L-9190 Vichten.

II. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2008:

Mr Gilles Wecker, chief-accountant, 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg.

III. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall only be bound by the joint signature of Mr Mikael Holmberg together with Mr Pierre Arens or Mrs Nadine Gloesener.

IV. The registered office of the Company is established at L-2449 Luxembourg-City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary, by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

MODERN TREUHAND BV, une société de droit néerlandais, avec siège social au Wijnhaven 3B, Het Witte Huis, NL-3011 WG Rotterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Mme Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, Luxembourg, suivant procurations sous seing privé.

Ces procurations, signées le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquel comparant a déclaré former par les présentes une société anonyme unipersonnelle régie par la loi 10 août 1915 telle que modifiée par la Loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination BAKOUA INVEST S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. Le seul objet de la société est la prise de participations à Luxembourg et/ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction de son portefeuille.

De façon générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, pouvant en favoriser l'extension et le développement de son objet.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital souscrit. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) divisés en mille (1.000) actions avec une valeur nominative de trente et un euros (EUR 31) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. Conseil d'administration, nomination d'auditeurs

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

Art. 8. Assemblées du conseil d'administration. Le conseil d'administration délibère conforme aux règles générales de délibération applicables pour les assemblées ordinaires. Toutefois, une assemblée n'est pas imposée comme

des actions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par l'accord écrit unanime de tous les administrateurs. Dans ce cas, chaque administrateur doit recevoir le texte entier en écrit, transmis par voie postale, électronique ou par fax.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil d'Administration Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents articles de l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Délégation des pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société lors de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, agents, employés, actionnaires ou non-actionnaires ou déléguer des pouvoirs ou procurations spécifiques, ou confier des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires à des personnes ou représentants choisis par lui.

Art. 11. Représentation de la société. Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à qui a été délégué la gestion journalière de la société, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Nomination des Auditeurs. La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

Chapitre IV. Assemblées des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

Art. 16. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies afin de participer à l'assemblée des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon des procédures légales ou d'une autre manière, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

Art. 18. Affectation des profits. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital sous-crit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Disposition générale

Art. 20. Disposition générale. Tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2007. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois dans l'an 2008.

Souscription

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

MODERN TREUHAND BV, prénommée, mille actions	1.000
Total: mille actions	1.000

64% de ces actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2008:

1. M. Mikael Holmberg, directeur de société, né à Åker, en Suède, le 22 juin 1959, demeurant au 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg;

2. M. Pierre Arens, directeur de société, né le 26 septembre 1961 à Luxembourg, demeurant au 22, Am Gronn, L-6917 Roodt/Syr;

3. Mme Nadine Gloesener, assistant manager, née le 12 janvier 1973 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 53A, rue Principale, L-9190 Vichten.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée générale annuelle en 2008:

Monsieur Gilles Wecker, chef-comptable, demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg.

III. Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale autorise par la présente le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société n'est qu'à représenter que par la signature conjointe de M. Mikael Holmberg avec M. Pierre Arens ou Mme Nadine Gloesener.

IV. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, vol. 155S, fol. 42, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

J. Elvinger.

(111449.3/211/324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

ABN AMRO INVESTMENT FUNDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 38.239.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 19 juin 2006

Réélection de Monsieur Sybren de Vries, avec adresse professionnelle au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg au poste d'administrateur de la Société pour une durée d'un an et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

S. Leinkauf-Schiltz

Legal & Compliance Assistant

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111297.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

2 BB-IDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 97.712.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 10 octobre 2006

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Bernard Marique de ses fonctions de commissaire aux comptes.

- L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant à L-5752 Frisange, 23, Haffstrooss, né à Charleroi (Belgique), le 4 octobre 1973 qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111337.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

GECOTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.
R. C. Luxembourg B 101.074.

L'an deux mille six, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GECOTRA S.A., avec siège social à L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 101.074, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 mai 2004, publié au Mémorial C, numéro 769 du 27 juillet 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 février 2005, publié au Mémorial C, numéro 651 du 5 juillet 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gisèle Heyden, comptable, demeurant à Athus (Belgique), qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de à L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie, à L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2) Acceptation de la démission de Monsieur Michaël Pirlot comme administrateur, respectivement administrateur-délégué de la société et décharge à lui donner.

3) Nomination de Monsieur Stefan Philipps comme nouvel administrateur, respectivement nouvel administrateur-délégué et détermination de la durée de ses mandats.

4) Acceptation de la démission de Madame Fabienne Paquet comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

5) Nomination de la société NG WEB BUSINESS S.A., en abrégé N.W.B. S.A. comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie, à L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Pétange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Michaël Pirlot comme administrateur, respectivement administrateur-délégué de la société et lui donne décharge de ses fonctions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société Monsieur Stefan Philipps, industriel, né à Saarbarg (Allemagne) le 25 novembre 1965, demeurant à D-54459 Irsch, 12, Serriger Weg.

Par dérogation à l'article 10 des statuts, l'assemblée décide de nommer Monsieur Stefan Philipps, préqualifié, comme nouvel administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Ses mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Fabienne Paquet comme commissaire aux comptes et lui donne décharge de sa fonction.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme NG WEB BUSINESS S.A., en abrégé N.W.B. S.A., avec siège social à L-4761 Pétange, 38, rue d'Athus, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 79.347, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Heyden, J.-M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 octobre 2006, vol. 435, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 octobre 2006.

A. Weber.

(112636.3/236/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

GECOTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

R. C. Luxembourg B 101.074.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(112637.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

FONDATION HOME ST JEAN, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-3503 Dudelange, 13, um Kräizbiereg.
Fondation reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 19 mars 1992.
Statuts publiés au Mémorial C n°297 du 6 juillet 1992.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Frais de bureaux.....	100,00 EUR	
Assurances.....	1.400,00 EUR	
Frais de banques.....	100,00 EUR	
Frais courants chalet.....	8.200,00 EUR	
Autres frais divers.....	200,00 EUR	
Dons.....		1.750,00 EUR
Locations.....		14.000,00 EUR
Autres produits.....		250,00 EUR
Excédent de produits.....	6.000,00 EUR	
	16.000,00 EUR	16.000,00 EUR

BUDGET D'INVESTISSEMENT

	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Achat terrains.....	5.000,00 EUR	
Aménagement alentours.....	6.000,00 EUR	
Mise en sécurité.....	9.000,00 EUR	
Excédent budget de fonctionnement.....		6.000,00 EUR
Utilisation moyens propres.....		14.000,00 EUR
	20.000,00 EUR	20.000,00 EUR

Les présents chiffres ont été approuvés par le Conseil d'Administration dans sa séance du lundi, 6 février 2006.

R. Lutgen
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV06028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(115327.2//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2006.

SCOTT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 82.851.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social le 30 mai 2006 à 19 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1. Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaires aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Mario Bonato, architecte, né le 9 mars 1950 à Mont Saint Martin, demeurant au 14, rue du Château, F-55230 Arrancy sur Crusne.
- Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, né le 27 avril 1962 à Blois (France), demeurant au 36, rue Op Hals, L-3376 Leudelange.
- Madame Marie-Martine Dahinden Bonato, secrétaire, née le 19 février 1951 à Longwy (France), demeurant au 14, rue du Château, F-55230 Arrancy sur Crusne.

Est réélue Commissaire aux Comptes Madame Corinne Chantereau, comptable, née le 6 août 1963 à Roubaix (France), demeurant au 36, rue Op Hals, L-3376 Leudelange.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2012.

2. Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Mario Bonato, aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

3. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature
Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111354.4//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

105550

SCOTT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 82.851.

Réunion du conseil d'administration du 30 mai 2006

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Mario Bonato aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature, soit par la signature conjointe d'Administrateur-Délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03377. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111354.5//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES ET CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.
R. C. Luxembourg B 51.515.

Extrait des décisions de l'assemblée générale du 6 juin 2006

L'assemblée décide de renouveler les mandats des organes sociaux comme suit:

Conseil d'administration:

Madame Yvette Ferrari, 10, rue Jean Jacoby, Luxembourg, Administrateur-Délégué;
Monsieur Claude Uhres, 10, rue Jean Jacoby, Luxembourg, Administrateur;
Monsieur Patrick Uhres, 10, rue Jean Jacoby, Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

Monsieur Ånder Schanck, 13, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach.

Les mandats des administrateurs et commissaire prennent fin à l'issue de l'assemblée annuelle à tenir en 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2006, réf. LSO-BU03237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111362.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

STEELEFIN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1324 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 88.415.

L'an deux mille six, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STEELFIN S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 88.415, constituée le 26 juillet 2006, suivant acte de M^e Joseph Elvinger, Notaire, demeurant à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1412 du 30 septembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 31 actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur de la société.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

105551

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la société Maître Charles Duro, demeurant à Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement, ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, sur la demande des comparants, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

Signé: Ch. Duro, K. Mastinu, L. Bonifazzi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, vol. 155S, fol. 43, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

J. Elvinger.

(111461.3/211/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

PROGENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 75.903.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 septembre 2006, que les mandats des administrateurs sortants, M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, M. Romano Sala, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 67, Via Tesserete, CH-6942 Savosa-Lugano, M. Vincenzo Franzoni, industriel, demeurant au 3, Via Panoramica, I-25047 Erbanno di Darfo B.T. (BS) et Mme Maria Patrizia Franzoni, entrepreneur, demeurant au 27/B, Via A. Manzoni, I-25060 Cellatica, ainsi que celui du Commissaire aux comptes, M. Giovanni Gozzoli, commissaire, avec adresse professionnelle au 67, Via Tesserete, CH-6942 Savosa-Lugano, ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111363.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

DEMQ LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 110.639.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 7 août 2006

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé de DEMQ, S.à r.l. (la «Société»), qui s'est tenue le 7 août 2006, il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de M. Michel van Krimpen, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 avril 2006;

- De nommer M. Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 3 avril 2006, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- Doeke van der Molen - Gérant de Classe A;

- Erika Kjellberg - Gérant de Classe B;

- Bengt Agerupt - Gérant de Classe B.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111379.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

105552

SABLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 80.212.

—
Réunion du Conseil d'Administration du 18 août 2006

En exécution de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2006, en cours de publication au Mémorial, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière, individuellement à Monsieur Nico Arend et Monsieur Carlo Fischbach, de sorte que chacun d'eux a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, même pour les actes de disposition immobilière.

En plus, les membres du Conseil d'Administration nomment administrateur-délégué, Madame Sylvie Winkin-Hansen, avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature, même pour les actes de disposition immobilière.

Mersch, le 18 août 2006.

N. Arend / C. Fischbach / S. Winkin-Hansen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111364.5//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 103.884.

—
Extrait d'information daté du 4 octobre 2006

Les membres du conseil de gérance de CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., agissant en qualité d'actionnaire commandité de CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS S.C.A. («la société») font remarquer les changements suivants:

- l'adresse professionnelle M. Thijs van Fugen, membre du conseil de surveillance de la Société est 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006;

- le siège social de la société CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., gérant de la Société est 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2005.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111372.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

FINSEVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.811.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juin 2006*

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Angelo De Bernardi, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

FINSEVI S.A.

M.-F. Ries-Bonani / L. Vegas-Pieroni

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111392.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.
